

1. ORGANISATEUR

La course de caisses à savon « Les loups du volant » est organisée par l'Office de Tourisme de Combloux, association loi 1901 (parution au journal officiel le 20 juin 1929 sous le n° 149 / 29) domiciliée au 49 chemin des Passerands - BP 38 - 74920 Combloux, avec le soutien du Comité des Alpes des courses de caisses à savon.

Vous pouvez contacter l'organisateur à tout moment via le formulaire de contact sur le site www.combloux.com, par mail sur animation@combloux.com ou par téléphone au 04.50.58.60.49.

2. DATES, HORAIRES ET CIRCUITS

La première édition de la course de caisse à savon « Les loups du volant » est organisée sur la commune de Combloux le dimanche 11 septembre 2022. Elle est constituée d'un circuit de 600m, avec un dénivelé négatif de 32m et un pourcentage de pente variant entre 3 et 9%. L'itinéraire (plan et profil altimétrique) est disponible sur le site internet www.combloux.com.

La course est déclinée en 3 manches, dont le départ sera donné depuis la route du Feug, avec une arrivée sur le parvis de l'Office de Tourisme :

- 10h00 – 10h45 > manche 1
- 11h00 – 11h45 > manche 2
- 12h00 – 12h45 > manche 3.

Une reconnaissance de parcours ainsi qu'un briefing de course auront lieu avant la première manche. Le programme complet est détaillé sur le site www.combloux.com.

Dans un esprit de convivialité et de travail d'équipe, la course de caisses à savon « Les loups du volant » est réservée aux caisses biplaces. Les inscriptions sont limitées à 30 véhicules. Un véhicule ne peut courir qu'une seule fois par manche et ne peut être engagé que dans une seule catégorie.

3. DÉFINITION ET FICHE TECHNIQUE CAISSE À SAVON

Une caisse à savon est un véhicule de fabrication artisanale possédant au moins 3 roues, un système de direction, un système de freinage, sans moteur ni pédales, sur un châssis en bois, métal ou autre. Leur déplacement résulte de l'effet de la gravité terrestre, la caisse étant placée sur une pente.

Les contraintes de construction sont minimales afin de favoriser l'imagination et la créativité des participants. Toutefois, afin de s'assurer que la caisse à savon ne présente aucun danger pour l'équipage et les spectateurs, voici les recommandations techniques :

- **DIMENSIONS** : 2,70m de long et 1,50m de large au maximum. Afin de limiter les risques de déséquilibre, une hauteur maximale de 2m (pilote inclus) est recommandée. Le conducteur doit être assis et au plus près de châssis.

- **GARDE AU SOL** : comprise entre 5 et 30cm maximum pour favoriser une bonne tenue de route.
- **POIDS** : 150kg maximum à vide, c'est-à-dire sans pilote.
- **REMORQUAGE** : chaque caisse doit être équipée d'un anneau de remorquage à l'avant et à l'arrière afin de pouvoir être tractée sur la ligne de départ. L'anneau à l'arrière servira pour remorquer plusieurs caisses, « à la queue-leu-leu » entre les différentes manches. Les anneaux doivent donc résister à la traction (soudure conseillée) et faire 2,5cm de diamètre intérieur minimum.
- **ROUES** : un des éléments les plus importants de la construction. Elles devront être de bonne qualité, gonflables. Les roues d'automobiles sont interdites, il faut privilégier roues de vélo, scooter, cyclomoteur, brouette, tondeuse, etc.
- **FREINS** : obligatoires, ils doivent fonctionner indépendamment de la direction et agir simultanément sur au moins 2 roues (sabot direct sur pneu, frein de vélo, disque ou tambour par exemple).
- **SIÈGES** : le pilote et le co-pilote doivent être assis, au plus près du châssis. Les sièges doivent être solidement fixés au châssis (boulonné ou soudé) sans aucune possibilité de démontage pendant la course. Pour la protection des jambes et des pieds, la caisse doit être équipée d'un plancher fermé.
- **DIRECTION** : le système de direction doit être équipé d'un volant de forme arrondie.
- **HARNAIS** : un harnais (fixation des deux épaules et de la taille) est recommandé. Il doit être fixé au châssis, à l'aide de boulons ou vis. Il doit être adapté à la taille du pilote. S'il est croisé à l'avant, il ne devra présenter aucun risque de strangulation pour le pilote. Une ceinture ventrale peut être acceptée.
- **ARCEAU** : une protection métallique rigide est obligatoire, afin de consolider le véhicule en cas de retournement. S'assurer que le devant de la caisse soit suffisamment rigide pour ne pas se déformer.
- **SECURITE** : les matériaux utilisés ne doivent pas représenter de danger pour l'équipage et les spectateurs : pas d'objet saillant (vis, clou, écrou, morceaux de tôle qui dépassent de la caisse ou bords tranchants), ou présentant un risque d'éclatement (pare-brise avec verre, plexiglas), prévoir des garnitures en caoutchouc ou plastique si nécessaire. Pas de batterie, fumigène, pétard, etc. Chaque élément de la caisse doit être bien fixé. Les pilotes et copilotes devront impérativement être en mesure de s'extraire rapidement de leur véhicule. Il est également recommandé que la conception de la caisse prévoie une protection frontale et des protections latérales pleines et robustes.
- **TENUE PILOTE ET COPILOTE** : port du casque obligatoire (casque fermé type casque de moto recommandé, mais sont aussi acceptés casque de ski, roller ou alpinisme avec coque rigide et qui puisse s'attacher). Gants, pantalon, haut à manches longues et chaussures fermées sont aussi obligatoires. Seuls les gants recouvrant entièrement les doigts sont autorisés, sauf les gants en laine. Les protections supplémentaires, type coudières, genouillères, sont autorisées. Les déguisements, dans le respect de la tenue obligatoire, sont fortement conseillés !
- **NUMERO DE COURSE** : lors de votre inscription en ligne, un numéro de course vous sera attribué. Ce numéro doit être visible à l'avant et à l'arrière de la caisse à savon. Il peut être inscrit par vos soins lors de la conception du véhicule, ou sera apposé par les organisateurs lors de l'homologation. Si vous l'inscrivez, il doit être visible et très facilement repérable (environ 20x30 cm).

- **DIVERS / PUBLICITE** : la publicité sur les caisses est autorisée. Elle ne doit pas exiger de transformation dangereuse du véhicule, ni présenter de caractère politique ou religieux. La publicité sur les alcools, le tabac et les drogues est également interdite.

4. HOMOLOGATION

Une homologation des caisses à savon est obligatoire afin de prendre le départ de la course. Les constructions qui ne seront pas jugées fiables seront refusées. Il est conseillé de prendre contact avec les organisateurs pour tout doute concernant la construction de la caisse, en amont de l'événement, en passant directement à l'Office de Tourisme de Combloux ou au 04.58.58.60.49 ou sur animation@combloux.com.

Deux créneaux d'homologation sont proposés :

- Mercredi 07 septembre 2022, de 16h00 à 20h00
- Dimanche 11 septembre 2022, de 09h00 à 10h00

Pour toute personne habitant Combloux ou à proximité de Combloux, il est fortement conseillé de venir le mercredi 07 septembre, avant d'anticiper toute modification.

5. INSCRIPTION ET TARIFS

Les inscriptions anticipées se font comme suit :

- sur le site internet www.combloux.com
- en direct à l'Office de Tourisme.

Les inscriptions anticipées sont ouvertes jusqu'au vendredi 09 septembre, 12h00, au tarif de 30€ par équipe. Ce tarif comprend les frais d'inscription, ainsi que deux boissons par équipe et deux licences individuelles FFCAS journée. Si l'un des membres ou l'intégralité de l'équipe possède déjà une licence FFCAS, il faut prendre directement contact auprès de l'Office de Tourisme, sur animation@combloux.com.

6. CONDITIONS DE PARTICIPATION

La course est accessible aux adultes et enfants dès 7ans.

Les participants mineurs doivent être en possession d'une autorisation parentale de participation, à fournir lors de l'inscription ou à défaut, à présenter sur place. Un modèle d'autorisation parentale peut être fourni par l'organisateur, il faut adresser au préalable une demande de modèle sur animation@combloux.com.

Si l'équipe est composée exclusivement de mineurs, ils devront être accompagnés d'au moins un adulte lors de l'événement.

7. CLASSEMENT, RÉCOMPENSES

Un classement général de tous les véhicules partants sera établi. Les récompenses seront attribuées aux 3 premières équipes. Les résultats seront ensuite publiés sur le site internet www.combloux.com.

Un prix spécial sera également accordé à la plus belle caisse (prix folklorique) après vote du jury de course et vote du public.

La remise des prix se déroulera parvis de l'Office de Tourisme, à partir de 15h00.

8. APRÈS-COURSE

Une restauration sur place et buvette vous seront proposées par le Ski Club Combloux. Deux boissons offertes sont comprises dans votre inscription. Le repas d'après-course est en sus.

Des toilettes publiques seront accessibles sur le parvis de l'Office de Tourisme.

9. SÉCURITÉ ET SOINS

Les participants sont les premiers responsables de leur propre sécurité. Chaque concurrent s'engage à :

- respecter les règles de course données lors du départ,
- suivre le parcours officiel et ne pas tricher,
- ne rien jeter (matériel ou déchet) sur le parcours,
- prévenir signaleurs de course/bénévoles en cas du moindre souci (malaise, problème technique...).

Une unité de secours est prévue sur place. Les signaleurs seront positionnés aux points stratégiques et agiteront un drapeau pour prévenir d'un point danger ou d'un obstacle de course, ils seront équipés d'un gilet orange et d'un drapeau jaune. Vous pouvez vous manifester auprès d'eux en cas de souci sur le parcours.

10. DROIT À L'IMAGE

En s'inscrivant à la course de caisses à savon « Les Loups du volant », chaque participant autorise expressément l'Office de Tourisme de Combloux à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation aux épreuves, sur tous supports y compris les documents promotionnels et / ou publicitaires.

11. ANNULATION

L'organisateur se réserve la faculté d'annuler la manifestation soit sur requête de l'autorité administrative, soit en cas de force majeure ou conditions météorologiques défavorables. Le remboursement des inscriptions sera donc réalisé (moins 1,50€ de frais d'inscription par équipe).

12. FORCE MAJEURE

En cas de force majeure, l'organisateur pourra à tout instant mettre fin à la manifestation. Les participants en seront prévenus par tous moyens possibles, ils devront alors se conformer strictement aux directives de l'organisation. Le non-respect de ces consignes entraînera de-facto, la fin de la responsabilité de l'organisateur. Le participant ne pourra prétendre à aucun remboursement, ni aucune indemnité à ce titre.